



## Conditions pour gratuité carte bancaire

Par **monadiz**, le **21/02/2023** à **18:35**

Bonjour,

Pour bénéficier gratuitement d'une carte bancaire , j'ai ouvert un compte dans une banque en ligne.

Mais depuis mon ouverture de compte, les conditions de gratuité changent.

Dorénavant, il faut utiliser la CB au moins 5 fois dans le mois, sinon il y a une pénalité forfaitaire prélevée sur le compte.

Est-ce que les conditions peuvent devenir encore être plus contraignantes, comme par exemple minimum 5 utilisations mensuelles avec un montant supérieur à x euros , et que le client soit "tenu en otage" ?

Par **amajuris**, le **21/02/2023** à **20:44**

bonjour,

chaque banque peut fixer ses règles de gratuité d'une carte bancaire.

salutations

Par **monadiz**, le **21/02/2023** à **21:22**

[quote]

chaque banque peut fixer ses règles de gratuité d'une carte bancaire.

[/quote]

oui mais la banque peut-elle les modifier sans cesse car la CB étant donnée pour 3 ans, si les règles changent après 1 an, on est soumis aux nouvelles règles (pas forcément intéressantes) pendant les deux ans qui restent.

Par **monadiz**, le **22/02/2023** à **07:51**

Bonjour,

[quote]

Si la banque a son siège à l'étranger

[/quote]

non c'est une filiale d'une banque française.

[quote]

Il fallait lire le contrat avant de souscrire

[/quote]

Je l'ai lu . Lorsque j'ai souscrit ,pour bénéficier d'une CB de type Ma...Card, il suffisait d'avoir en permanence, une certaine somme placée sur un livret d'épargne dans cette banque. C'était tout !

Ce que je conteste c'est que dorénavant il faut faire 5 transactions par mois avec la carte bancaire .Cela n'était pas obligatoire lorsque j'ai souscrit à leur CB gratuite !

Qu'ils appliquent les nouvelles conditions aux nouveaux entrants , d'accord, mais pas aux anciens souscripteurs.

D'où ma question .

Par **yapasdequoi**, le **22/02/2023** à **09:40**

Bonjour,

Chaque année la banque publie sa notice tarifaire qui contient les nouvelles conditions et leur date d'application. Si elles ne vous conviennent pas, vous pouvez résilier votre carte et chercher ailleurs une autre banque.

Il y a sur le net des comparateurs mis à jour régulièrement.